

ADDICTION ET RUINE AU POKER

Par david974 Postée le 18/10/2020 20:48

Bonjour j ai un ami qui perd des fortunes au poker chaque mois depuis des années. Il s est endetté et ai persuadé qu il est fort. Est ce que je peux contacter le site pour l interdire? MERci de votre retour

Mise en ligne le 20/10/2020

Bonjour,

Nous comprenons bien votre inquiétude légitime pour votre ami et votre désir de l'aider.

S'il existe bien une procédure d'auto-exclusion aux jeux d'argent et de hasard sur internet et en casino, le joueur doit lui-même être à l'origine de cette démarche volontaire.

En effet, c'est une démarche qui est contrôlée afin qu'il n'y ait pas d'usurpation d'identité de la part d'un tiers.

En d'autres termes on ne peut contraindre légalement un joueur à s'interdire de jeu contre son grès.

Nous vous indiquons en fin de réponse un lien vers un article qui détaille le procédé de demande d'auto-exclusion si vous souhaitez le transmettre à votre ami.

Cette auto-exclusion peut être vue comme une sorte de "filet de sécurité" pour le joueur qui se sent fragile et souhaite se protéger.

Néanmoins, le jeu excessif et compulsif tire souvent son origine d'une souffrance chez le joueur et il est parfois nécessaire qu'il puisse se faire accompagner par des professionnels sur cette souffrance et sur le mécanisme d'addiction dans lequel il peut se trouver.

Il existe ainsi des structures nommées Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) où votre ami peut trouver une aide s'il le souhaite. L'accueil est confidentiel et gratuit dans un cadre non-jugeant.

L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier. Le joueur peut également être aidé sur la question des dettes financières par une assistante sociale dans ce type de lieu.

Nous vous indiquons, en bas de message, des coordonnées de CSAPA dans le secteur géographique que vous nous avez indiqué.

Nous savons qu'il n'est pas simple d'essayer d'aider un tiers qui a une addiction aux jeux d'argent et de hasard. Nous ajoutons également un lien vers un article qui propose des conseils pour dialoguer de cette problématique.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles 7j/7j, par téléphone au 09 74 75 13 13 (anonyme et non surtaxé) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SU

CSAPA D'ALÈS - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

373, route d'Uzès
30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Tél : 04 30 38 01 05

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h30 + Mercredi de 8h30 à 12h30 Vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h

Accueil du public : Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h30 + Mercredi de 8h30 à 12h30 Vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h

COVID -19 : Mars 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA LA DRAILLE

26, Avenue Emmanuel d'Alzon
BP 46
30120 LE VIGAN

Tél : 04 67 81 27 20

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 , fermé le mardi matin et le mercredi après midi

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 , fermé le mardi matin et le mercredi après midi

COVID -19 : Février 2022 : accueil en présentiel dans le respect des gestes barrières - le 1er rendez-vous est assuré par l'éducateur spécialisé

Voir la fiche détaillée

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 30 -

60 rue André Segfried
30000 NIMES

Tél : 04 66 29 25 13

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h - mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - mercredi de 9h30 à 12h30 - jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ou 19h - vendredi 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public : lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h - mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - mercredi de 9h30 à 12h30 - jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ou 19h - vendredi 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

COVID -19 : Novembre 2021 : Accueil sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Se faire interdire des casinos et des sites de jeux
- Encourager le joueur à se faire aider